

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_58
id. 5687

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Le syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » créé par arrêté préfectoral le 1^{er} février 2016, conduit l'aménagement numérique du territoire, ainsi que la promotion et le développement des usages numériques.

Il est composé des membres suivants : le Département, 9 intercommunalités et les communes d'Escatalens, Lacour-Saint-Pierre et Reyniès, toutes trois membres de la communauté d'agglomération du Grand Montauban, mais qui ne sont pas intégrées dans le projet d'initiative privée de déploiement de fibre sur l'agglomération.

À l'occasion de cette session, il est proposé de prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2020, ainsi que les perspectives d'activité 2021 pour Tarn-et-Garonne numérique.

I – Bilan de l'année 2020

L'année écoulée se caractérise par :

1 - les premiers résultats de la phase 1 du « programme 100 % fibre » porté par le syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique, qui malgré la crise sanitaire, a vu :

- la pose des 27 nœuds de raccordements optiques dont le dernier a été installé en février 2021 à Saint-Antonin-Noble-Val , ainsi que 186 sous-répartiteurs optiques sur 252 que compte le réseau de distribution,

- le déploiement de 12 418 prises, dont 1844 prises commercialisées (15% de taux de pénétration), et 23 091 prises en cours de déploiement.

- et un taux de 103 % des prises « relevés boîtes aux lettres » validées, soit plus de prises relevées qu'escomptées.

Ainsi, le raccordement du premier client à la fibre, est intervenu le 10 juillet 2020 sur la commune de Labastide-Saint-Pierre.

À ce stade, les communes éligibles au raccordement sont : Labastide-Saint-Pierre, Nohic, Campsas, Montech, Finhan, Escatalens, Castelsarrasin, La-Ville-Dieu-du-Temple, Moissac, Monbéqui, Valence d'Agen, Varennes, Villebrumier.

Au titre des opérateurs grand public présents sur le territoire, on compte Orange, Bouygues, Free, Iblou, Kiwi, K-net, Nordnet, Ozone, Vidéofutur.

2 - Sur le plan de la couverture mobile du territoire, le « New Deal Mobile » négocié en 2017 par l'État avec les opérateurs mobiles, a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif « couverture ciblée ». Co-présidée par le Département et la Préfecture, avec l'appui de l'association des maires et des Présidents de communautés de Tarn-et-Garonne et de « Tarn-et-Garonne numérique », elle dispose d'une dotation annuelle de 5 à 6 nouveaux sites mobiles qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service et que les opérateurs doivent équiper dans un délai de 2 ans après leur publication au journal officiel.

Issus de l'« appel à problème » téléphonie mobile lancé en 2017 par l'État via la plateforme « France Mobile » (qui avait permis aux élus locaux de signaler 34 dossiers tarn-et-garonnais de zones mal couvertes sur leurs territoires), ce stock de dossiers pour lequel « Tarn-et-Garonne numérique » a procédé à l'analyse technique des données, a permis à l'équipe projet d'affecter à ce jour ces dossiers au travers de 17 dotations qui couvrent 23 communes.

II – Perspectives d'activités pour l'année 2021

1 - Programme « 100% Fibre » :

De nouveaux territoires vont bénéficier de la fibre optique en 2021, parmi lesquels dès ce premier semestre, outre les densifications qui se poursuivent à Castelsarrasin, Moissac et Valence d'Agen, on compte les communes suivantes :

- Boudou,
- Caussade,
- Lamagistère,
- Malause,
- Mirabel,
- Montesquieu,
- Nègrepelisse,
- Pommevic,
- Réalville,
- Saint-Loup,
- Saint-Porquier,
- Saint-Etienne-de-Tulmont

Par ailleurs, l'opérateur SFR arrivera sur le réseau courant 2021 et complétera l'offre d'accès aux opérateurs grand public ainsi qu'à une multitude d'opérateurs sur le marché professionnels.

Les objectifs du déploiement sont les suivants à fin 2021 :

- environ 60 000 prises déployées,
- un taux de pénétration de 20 à 25% (rapport entre le nombre d'abonnés et le nombre de lignes commercialisables).

2 - La couverture mobile du territoire

En termes de couverture mobile, il reste à inscrire les dossiers de Loze et Vigueron sur la prochaine dotation, les dossiers de Piquecos et Saint-Sardos ayant été pris en charge par les opérateurs hors dotation (pour mise en service prévue d'ici fin 2021). Pour les dossiers de Monclar-de-Quercy, Le Causé, Beaupuy et Esparsac, ils sont à l'étude par les opérateurs pour une nouvelle prise en charge hors dotation.

Le stock de dossier issu de « l'appel à problème » de 2017 étant bientôt épuisé, l'équipe projet départementale a sollicité la réouverture de la plateforme « France Mobile » afin que les élus communaux et intercommunaux puissent y inscrire de nouveaux sites nécessitant d'être équipé. Un courrier a été adressé en ce sens aux Maires et aux Présidents d'intercommunalité en décembre 2020 par la Préfète de Tarn-et-Garonne. À ce jour, on recense une trentaine de dossiers déposés sur la plateforme qui reste ouverte sans date de fermeture définie pour l'heure.

Ces dossiers feront l'objet d'études par « Tarn-et-Garonne numérique » dans l'optique de pouvoir les proposer à de prochaines équipes projet.

III – Financement du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique »

Pour mémoire, voici un rappel, du financement des programmes d'aménagement de « Tarn-et-Garonne numérique »:

- le coût public total des programmes « MeD ADSL » et « 100% fibre » portés par « Tarn-et-Garonne numérique » s'établit à 36,33 millions d'euros (inclue les études),
- signature par l'Etat d'un accord de financement définitif de 19,13 millions d'euros (octobre 2019),
- signature par la Région Occitanie d'une convention de financement à hauteur de 9,94 millions d'euros (octobre 2019),

- - reste à charge des membres de « Tarn-et-Garonne numérique » : 7,26 millions d'euros répartis selon la clé de 2/3 pour le Département (4,84 millions d'euros) et de 1/3 pour les établissements publics de coopération intercommunale (2,42 millions d'euros). Le financement de la part des membres de « Tarn-et-Garonne numérique » sur le périmètre de ce programme est assuré par un emprunt sur la période 2017-2037 qui permet de lisser l'effort de chacun.

Ainsi, pour 2021, l'appel à participation des membres de « Tarn-et-Garonne numérique » s'établit comme suit :

- Sur le budget principal (M14) :
 - 236 889 € pour le Département (identique à 2020)
 - 118 443 € pour les établissements publics de coopération intercommunale et communes (identique à 2020)
- Sur l'investissement « aménagement numérique » (budget annexe M4) :
 - * 179 323 € pour le Département (identique à 2020)
 - * 74 271,21 € pour les établissements publics de coopération intercommunale et communes (identique à 2020)

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte du bilan des actions réalisées en 2020 et des perspectives d'activités 2021 du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique », tel que détaillé ci-dessus ;

- Approuve, au titre de 2021, les contributions départementales au financement du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne numérique » soit :
 - 236 889 € pour le budget principal « Tarn-et-Garonne numérique », section fonctionnement (ligne budgétaire 65618-91),
 - 179 323 € pour le budget annexe « Tarn-et-Garonne numérique », section investissement (ligne budgétaire 204163-91).

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC